

### **COMMUNE DE CARENCY**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
LENS
Canton
Bully-les-Mines

# **EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 04 Décembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le 04 Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 27 Novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

<u>Présents</u>: Justin CLAIRET, Maire – Jean-Marc ROBILLART, Jérôme LEBIDOIS, Geoffrey Decoupigny, Gérard HOCHAIN, Jean-Claude DEVAUX, Michel GABRYELCZYK, Stéphan BERTHE, Myriam FAUQUEMBERGUE, Jérôme LETURGIE, Laurence LOUCHEZ, Jean-Pierre SANTERNE

Absents ayant donnée procuration: Mr Dominique GALLET à Mr Jean-Marc ROBILLART,

Mme Elsa CUVELLIEZ à Mme Laurence LOUCHEZ

**Absente:** Mme Candice DUBOIS

Monsieur Jean-Marc ROBILLART a été désigné secrétaire de séance.

#### 1°/ Adoption du compte -rendu de la séance du 17 Octobre 2023

Le compte-Rendu de la séance du 17 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

#### 2°/ Revalorisation des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire explique aux membres présents, que le conseil municipal à la charge de définir les différents tarifs des concessions funéraires.

Actuellement les tarifs pratiqués par la commune sont les suivants :

DESIGNATION	PRIX
CAVE URNE	320.00€
<b>CONCESSION TERRAIN NU</b>	60.00€
RENOUVELLEMENT	60.00€
CONCESSION	

La commune a entrepris quelques travaux et propose de nouveaux aménagements (Jardin du Souvenirs, Cave-Urne...)

Après comparaison avec les communes voisines, Mr le Maire propose les tarifs suivants :

DESIGNATION	l					PRIX
<b>CAVE URNE</b>						500.00€
<b>DISPERSION</b>	DES	<b>CENDRES</b>	_	<b>JARDIN</b>	DU	100.00€
<b>SOUVENIRS</b>						

RENOUVELLEMENT CONCESSION	15ANS	30ANS	50ANS
CONCESSION TERRAIN NU	120.00€	240.00€	400.00€
RENOUVELLEMENT CONCESSION	120.00€	240.00€	400.00€
RENOUVELLEMENT CONCESSION – CAVE URNE	120.00€	240.00€	400.00€

Après présentation des tarifs, Mr le Maire propose de revaloriser les tarifs municipaux des concessions funéraires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la modification des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal comme indiqué ci – dessus.

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 3°/ Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Par manque d'information sur ce dossier, Mr le Maire avec l'accord des membres présents ajourne ce point.

Celui-ci sera présenté lors du prochain conseil municipal.

#### <u>4°/ Prestations familiales – Centre Aéré Février – Avril et Octobre</u>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard HOCHAIN, Adjoint à la jeunesse, afin de présenter et proposer de fixer la participation des familles pour <u>les centres de loisirs</u> <u>des petites vacances 2024.</u>

Monsieur Gérard HOCHAIN rappelle, que la Caisse d'Allocation Familiales d'Arras souhaite que la commune pratique des tarifs différents selon les ressources des familles. Les différentes tranches d'imposition ont été créées en 2012 et le montant de l'impôt retenu pour chaque catégorie se réfère à la ligne 14 de l'avis d'imposition : « impôt sur le revenu soumis au barème », afin d'adapter les tarifs modulés à la réalité du quotient familiale.

Les tarifs des participations des familles pour les centres de loisirs des vacances scolaires sont proposés ci-dessous :

Les centres ayant le même nombre de jours, les tarifs sont identiques sur les 3 périodes :

Centre d'Hiver 2024 : Du Lundi 26 Février au Vendredi 1er Mars 2024 (soit 5

jours)

<u>Centre de Printemps 2024</u>: du Lundi 22 au Vendredi 26 Avril 2024 (soit 5 jours) <u>Centre de Toussaint 2024</u>: Du Lundi 21 au Vendredi 25 Octobre 2024 (soit 5 jours)

Tarifs 2024	Montant de l'impôt (ligne 14)	Enfants	Semaine journée	Semaine ½ journée	Tarifs 2024	Montant de l'impôt (ligne 14)	Enfants	Semaine journée	Semaine ½ journée
N	Impôts Montant 0	1er enft	50 €	25 €	Extérieurs	Montant 0	1er enft	66€	31€
		2ème	47 €				2ème	63 €	
		3ème	44 €				3ème	60 €	
	Moins de 1000	1er enft	54 €			Moins de 1000	1er enft	69 €	33 €
		2ème	51 €				2ème	66 €	
		3ème	48 €				3ème	63 €	
	Plus de 1000	1er enft	58 €	29€		Plus de 1000	1er enft	72 €	35€
		2ème	55 €				2ème	69€	
		3ème	52 €				3ème	66 €	

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation familiale présentée par Mr Gérard HOCHAIN, Adjoint à la Jeunesse.

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 5°/ DETR – Sécurisation de la RD 58

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de sécurisation de la route départementale 58 est éligible au titre de la subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) octroyée par l'Etat.

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 127 440€ TTC soit 106 200.00€ HT

Le conseil municipal de Carency, à la majorité, sollicite, auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, l'octroi d'une subvention de 20% des dépenses engagées pour la sécurisation de la route départementale 58

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération. **Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023** 

#### 6°/ FARDA – Aide à la Voirie - Sécurisation de la RD 58

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de sécurisation de la route départementale 58 est éligible au titre du FARDA – Aide à la voirie - octroyée par le département du pas de Calais.

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 127 440€ TTC soit 106 200.00€ HT

Le conseil municipal de Carency, à la majorité, sollicite, auprès des services du département, au titre de la Dotation Aide à la Voirie, l'octroi d'une subvention de 20% des dépenses engagées pour la sécurisation de la route départementale 58

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 7°/ Amende de Police - Sécurisation de la RD 58

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Sécurisation de la RD 58. Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 127 440€ TTC soit 106 200.00€ HT

La subvention pouvant être attribuée est de 20% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 8°/OSMOC – Opération de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage – Sécurisation de la RD 58

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative aux opérations de sécurité à maîtrise d'ouvrage (OSMOC)

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de l'Opération OSMOC l'opération suivante : Sécurisation de la RD 58.

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 127 440€ TTC soit 106 200.00€ HT

La participation départementale est de 45% pour un montant maximum de 180 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 9 °/Fonds Vert - Eclairage Public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation de l'éclairage public suite à l'installation de 25 lampes LED est éligible au titre de la subvention Fonds Vert octroyée par l'Etat.

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 14 826.75€ HT

Le conseil municipal de Carency, à la majorité, sollicite, auprès des services de l'Etat, au titre du Fonds Vert, l'octroi d'une subvention de 20% des dépenses engagées pour la rénovation de l'éclairage public suite à l'installation de 25 Lampes LED

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération. **Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023** 

#### 10 °/FDE - Eclairage Public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation de l'éclairage public suite à l'installation de 25 lampes LED est éligible avec la FDE. La participation financière s'élève à 200.00€ par lampes

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 14 826.75€ HT

Le conseil municipal de Carency, à la majorité, sollicite, auprès de la FDE, l'octroi d'une participation d'un montant de 5 000.00€ pour la rénovation de l'éclairage public suite à l'installation de 25 Lampes LED

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre l'exécution de la présente délibération. **Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023** 

#### 11°/DETR – Création d'un Atelier de Stockage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de construction « Création d'un atelier de Stockage pour les agents technique »est éligible au titre de la subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) octroyée par l'Etat.

Le coût H.T. de l'opération est estimé à : 258 200€HT

Création Atelier de Stockage : 233 000€ Ht

Maîtrise d'œuvre : 25 200€ HT

Le conseil municipal de Carency, à la majorité, sollicite, auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, l'octroi d'une subvention de 25% des dépenses engagées pour la création d'un atelier de stockage pour les agents techniques.

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

## 12°/Avis du conseil Municipal : Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'arrêté préfectoral du 03 Octobre 2023, il a été procédé du 13 Novembre au 15 Décembre 2023 inclus une enquête publique, à l'effet de recueillir les observations du public sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le dossier qui a fait l'objet de l'enquête.

Enfin, il invite l'assemblée à statuer sur le projet.

Le conseil municipal décide avec 14 Voix Pour, d'émettre un avis défavorable sur le projet précité.

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 13°/Admission en non valeurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Lens Municipal a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 8.00 €.

Il précise que ces titres concernent la participation familiale pour des repas de cantine.

# Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'admettre\_ en non valeurs ces titres pour un montant de 8.00€

Visa de la préfecture en date du 14 Décembre 2023

#### 14°/Questions Diverses

- 1. Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet de sécurisation de la RD58. Quelques remarques seront formulées au Maître d' Œuvre.
- **2.** Mr le Maire informe le conseil municipal que la reprise du tapis de l'impasse du ponchel sera réalisée premier semestre 2024.
- **3.** Mr Gérard Hochain souhaite obtenir des informations sur la nouvelle loi du tri déchets qui doit être mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Mr le Maire explique que la compétence déchets est gérée par la Communauté d'agglomération et qu'à ce jour, peu d'informations nous ont été communiquées.
- **4.** Mr le Maire informe les membres présents qu'une réunion s'est déroulée avec Mme CARPENTIER et Mr DEGARDIN de la CALL suite aux futurs travaux de la rue Castellane (Rue Basse). En effet la CALL souhaite réaliser de nouveaux travaux d'assainissement.

Fin de la séance : 20h20